

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE D E LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES
EFFECTIFS

19 Octobre 1992

DECRET N° 93-500 du MFPA.DGFP.DME.SIE.

Portant rectificatif au décret n°91-157/MTSS.DGFP.DGPCE du 21 Mars 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête: MABIKA (Pierre) -

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;
(/u le décret n° 67/50/FO-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements ;

DGB :

(/u le décret n° 67/304/MT.DGT du 30 Septembre 1967 modifier le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

DGCF :

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérim des Ministres ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 91-157/MTSS.DGFP.DGPCE du 21 Mars 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête MABIKA Pierre.

Sur instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : Est rectifié le décret n° 91-157/MTSS.DGFP.DGPCE du 21 Mars 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête MABIKA(Pierre)

ARTICLE 2 : En application des dispositions du décret n° 67/304/MT.DGT du 30 Septembre 1967 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (~~Général~~), session de 1988 sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur Certifié de Lycée Stagiaire indice 830

- MABIKA(Pierre) né le 20 Décembre 1958 à Jacob (Nkayi) / de 1er échelon
- LOUBAKI Jean Baptiste, né le 8 Novembre 1958 à Moudzanga /
- MAKOSSO Aristide, né le 31 Août 1962 à Pointe-Noire /
- KIBANGOU(Marie Joseph) né le 12 Janvier 1958 à Brazzaville /
- BOKIELE Marc Bienvenu né le 25 Avril 1960 à Pointe-Noire /
- KAYA née MILANDOU NSIETE Honorine, née le 5 Juin 1961 à Kinshasa(Zair)
- GANVALLA (Joël Grégoire) né le 3 Novembre 1958 à Gamboma /
- BOUKETE (Antoine Beegain) né le 2 Novembre 1959 à Mboundou /
- BAKEBOUSSOUA(Eugène) né le 25 Septembre 1959 à Kinkengue /
- KOMBO Jacques né le 29 Mai 1958 à Pointe-Noire /
- BIKOUMOU(Jean Félix) né le 23 Juillet 1957 à Mindouli /

ARTICLE 3 : Conformément aux instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992, les intéressés sont titularisés exceptionnellement au titre de l'année 1989 et nommés au 1er échelon de leur grade, indice 830 pour compter du 5 Octobre 1989 Acc = 1 an.

ARTICLE 4 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera ./.-

Brazzaville, le 19 Octobre 1993

PAR LE PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES


Jean Prosper KOYO ./.-


Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO...

AMPLIATIONS :

JORO 1
DGFP/DME 3
DGFP/BST 3
DGB 3
DGCE 1
MENRSE 2
DPH/MENRSE 2
DOSSIERS 33
INTERESSES 11
SGG/BC 2/-